

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 756 Subvention d'équipement (4.288 euros) et convention avec l'association Glassbox (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement avec l'association Glassbox (11e) et l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 4.288 euros est attribuée à l'association Glassbox 4, rue Moret (11e). 20924 ; 2018-04035.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'équipement avec l'association Glassbox, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante de 4.288 euros sera imputée sur la nature 20422, rubrique 3112, AP 1803546 subvention d'équipement au titre de la culture, budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO